



Carton Rouge contre le RIFSEEP !

Motion, votée à l'unanimité, du Comité Technique de l'INRA, 29 septembre 2016

Début juillet, nous apprenions que la Ministre de l'Education Nationale et son secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se refusaient finalement à demander à la Fonction Publique l'exemption du RIFSEEP pour les personnels ITA des EPST et les personnels ITRF des Universités. Cela, contrairement à tous ses engagements antérieurs de demander cette exemption !

L'argument : une revalorisation des primes promise pour ... septembre 2017, après des échéances électorales ayant de fortes chances de rendre caduques de telles promesses.

Le refus de la mise en place de ce nouveau système s'est fortement exprimé à tous les niveaux de l'INRA : rassemblements massifs dans les centres avec délégations aux présidences, motions du Comité Technique, du Conseil Scientifique, de conseils de centres, de départements, de CHSCT, plus de 2000 signatures sur la pétition intersyndicale, prise de position de 106 directeurs d'unité INRA demandant de renoncer à le mettre en place dans l'Institut... **Et jeudi dernier enfin, un « carton rouge » contre le RIFSEEP massivement exprimé par le personnel présent à la première AG que vous avez tenue à Rennes.**

Les arguments que nos organisations syndicales avançaient ce printemps dans une lettre au Secrétaire d'Etat restent totalement d'actualité. La mise en place du RIFSEEP, qui introduit la rémunération à la tête du client et va à l'encontre du principe du travail collectif nécessaire à la recherche, aurait des conséquences désastreuses sur la motivation des personnels, l'ambiance de travail et la qualité des travaux de recherche. Elle ne pourrait qu'induire :

- **Délitement des collectifs**
- **Individualisation des rémunérations poussée à l'extrême**
- **Surcharge de travail pour les services administratifs**
- **Baisse sensible des primes (et donc du pouvoir d'achat) à moyen terme.**



De plus, seuls les ITA (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs) seraient concernés alors que les corps de chercheur/es sont exemptés. Cette différence de traitement est totalement incompréhensible et injustifiée au sein d'un milieu professionnel où le travail d'équipe est l'essence des activités de recherche. La recherche agronomique publique, déjà durement affectée par la baisse de l'emploi titulaire et par des moyens de fonctionnement contraints, n'a nullement besoin de cette nouvelle épreuve.

Rien n'est encore joué ! Désormais, il faudrait que le Comité Technique du MESR puisse se prononcer sur la demande formelle d'adhésion des personnels ITA et ITRF au RIFSEEP, de même que le comité Technique de l'INRA en ce qui concerne l'adhésion pour les personnels ITA INRA.

Les 4 organisations syndicales de l'INRA réaffirment leur exigence d'exemption du RIFSEEP pour les ITA INRA. Suite à vos déclarations à ce Comité Technique, nous vous demandons à nouveau de ne pas mettre en œuvre le RIFSEEP à l'INRA.

RIFSEEP : nous n'en voulons toujours pas à l'INRA !
Nous vous invitons à ré-interpeller le PDG sur cette question
lors de sa venue sur les sites